

Demande d'agrément au titre de l'engagement de Service Civique

Fiche « mission » (Une fiche par type de mission)

Aide au remplissage de cette fiche : voir notice fiche mission

NB : cette fiche peut faire l'objet d'échanges avec l'autorité administrative en charge de l'instruction de la demande et être modifiée. Seule la description de la mission figurant dans l'agrément fait foi.

→ Intitulé de la mission

Promouvoir l'égalité des chances et favoriser l'accès des élèves aux parcours d'excellence

→ Lieu(x) de réalisation de la mission :

France :

- Commune(s) :
- Département (s) :
- Région(s) : Grand-Est
- Collectivité d'outre-mer :
- France entière

Union Européenne

Hors Union Européenne

→ Thématique principale dans laquelle s'inscrit la mission (choisir un seul thème)

- Solidarité (1)
- Santé (2)
- Education pour tous (3)
- Culture et loisirs (4)
- Sport (5)
- Environnement (6)
- Mémoire et citoyenneté (7)
- Développement international et action humanitaire (8)
- Intervention d'urgence (9)

→ Dans quel contexte ou projet s'intègre la mission ? A quel objectif d'intérêt général répond-elle ?

Le/la volontaire participera au programme PEI « Terminale ». Inscrit dans une optique d'égalité des chances, labellisé « cordée de la réussite », ce programme s'adresse aux lycéens touchés par des inégalités sociales, culturelles et territoriales, issus d'établissements situés en zone rurale isolée ou en QPV. Il a pour objectif de cultiver les ambitions de ces élèves et d'encourager la poursuite d'études supérieures ambitieuses.

Le/la volontaire aura précisément pour mission de promouvoir les programmes auprès des publics-cibles, ainsi que d'organiser et d'animer les stages de regroupement à Sciences Po organisés au bénéfice des lycéens issus de toute la région Grand-Est.

Le/la volontaire participera également au programme PEI « Collège » : il/elle aura pour mission de promouvoir la connaissance de l'Union Européenne, de ses enjeux et de ses actions, auprès de collégiens issus des collèges REP et REP+ de l'académie de Strasbourg.

Pour plus de renseignements sur le programme PEI, le site suivant peut être consulté : <http://www.sciencespo-strasbourg.fr/programme-detudes-integrees/>

→ Quelles seront les activités confiées aux volontaires (à détailler) ?

Dans le cadre de PEI, le/la volontaire aura pour mission de :

- Se rendre dans les lycées pour présenter les parcours universitaires aux lycéens, et les actions menées dans le programme,
- Favoriser l'engagement des étudiants tuteurs,
- Accueillir les lycéens à Sciences-Po et favoriser leur épanouissement dans le programme,
- Organiser et accompagner les animations proposées aux lycéens lors des trois semaines de regroupement organisées à Sciences Po : sorties culturelles et de détente, découverte de la ville de Strasbourg,
- Organiser et accompagner les sorties culturelles et la visite de Sciences-Po proposées aux collégiens,
- Si le volontaire est étudiant, informer les lycéens sur la vie étudiante,
- Se rendre dans les collèges pour animer, en collaboration avec les équipes pédagogiques de Sciences-Po et du collège, les ateliers.

→ De quelle manière cette mission complètera, sans s'y substituer, les actions assurées par les agents publics, stagiaires et emplois étudiants de la structure ?

Dans le cadre de l'extension du programme PEI à la région Grand-Est, les élèves de terminale seront plus nombreux ; ils seront désormais également hébergés durant toutes les semaines de stage à Strasbourg. La mission du volontaire s'inscrit dans ce changement : il/elle pourra accompagner la montée en puissance du nombre de bénéficiaires, et s'assurer du bon accueil des élèves. Ces actions complèteront les missions existantes, notamment celles dévolues à trois emplois étudiants.

Comme le programme PEI Collège est engagé ex nihilo, les missions du volontaire de service civique ne peuvent *de facto* pas se substituer à des actions précédemment confiées à d'autres agents. L'action du volontaire se fera en coordination avec celle de l'équipe administrative et pédagogique impliquée dans le programme.

→ Quels moyens seront affectés à cette mission (identité et coordonnées du tuteur, notamment) ?

Le/la volontaire sera accueilli au sein de l'équipe du programme PEI, dirigée par Anne-France Delannay.

Jessica David, responsable administrative du programme PEI, sera la tutrice des volontaire de Service Civique (jessica.david@unistra.fr) et les accompagnera dans leurs missions au quotidien.

→ **Nombre indicatif annuel de volontaires susceptibles d'être accueillis par votre organisme pour cette mission :**

Nombre de volontaires	Période d'accueil souhaitée (du... au...)	Nombre de mois
1	01/09/2021 au 30/04/2022	8
2	01/10/2021 au 31/05/2022	8

→ **Quelles seront les modalités mises en œuvre pour permettre aux volontaires d'avoir une expérience de mixité sociale au cours de cette mission ?**

Le/la volontaire vivra une expérience de mixité sociale au cours de sa mission : il/elle y côtoiera des lycéens et collégiens issus des QPV et des territoires ruraux isolés, des étudiants de Sciences Po, des membres des équipes pédagogiques et administratives des établissements d'enseignement supérieur et secondaire.

→ **En quoi la mission proposée est-elle accessible à tous les jeunes ?**

La mission est accessible à tous les jeunes motivés par l'expérience proposée. En cas de besoin, des formations pourront être proposées aux volontaires dans le cadre de leur service civique.

→ **Cette mission prévoit-elle l'accueil de volontaires de nationalité étrangère venant effectuer un Service Civique en France ?**

Oui

Non

Structure : Sciences Po Strasbourg

Fiche validée par : Anne-France Delannay

Date : 10 février 2021